

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **Mairie de FARGUES**

Séance du **16 octobre 2006**

L'an deux mille six, le 16 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. AUGEY, Maire.

Etaient présents : MM.

AUGEY, Maire, M. RONCOLI, Mme SORE, M. JOUSSET, Adjoint, Mmes AUGEY, BEDOURET, CATTANEO, POMMAT, POUPARD, RUIZ, M. BERNARD, BONNAL, BONNEMAZOU, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme ANDREU, Adjointe.

M. RONCOLI Robert a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

REÇU LE
26 OCT. 2006
SOUS-PREFECTURE
de LANGON

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	13
- votants	12
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

09 octobre 2006

Date d'affichage :

09 octobre 2006

OBJET

**VOEU LIGNE A
GRANDE VITESSE**

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la tenue de réunions publiques concernant le projet ferrovière d'une Ligne Grande Vitesse entre Bordeaux et l'Espagne qui se déroulent actuellement en Gironde et notamment celle qui s'est tenue à Langon le mercredi 11 octobre 2006. Au cours de ces différentes réunions, Monsieur le Président de la Commission Particulière de Débat Public, Monsieur Jean Pierre CHAUSSADE, fait présenter les différents scénarios de tracés possibles par Réseau Ferré de France (RFF).

Il rappelle également au Conseil Municipal la délibération que nous avons prise le 9 novembre 2005 concernant l'enquête menée également par la Commission Particulière de Débat Public et Réseau Ferré de France pour une Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse et à l'issue de laquelle nous avons délibéré que cette réalisation n'était pas prioritaire, que seule la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Espagne était structurante et urgente pour l'aménagement de notre territoire.

Le Conseil Municipal,

Le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents

CONFIRME sa volonté de voir alléger l'important trafic routier notamment en utilisant des marchandises produites sur place et en limitant le transit routier par le développement du frêt ferroviaire et le cabotage ;

PRIVILEGIE l'utilisation du couloir Bordeaux-Hendaye existant (scénario 1) ayant déjà permis de par sa configuration les plus grands records de vitesse ferroviaire et afin de réduire les conséquences écologiques que représentent les autres scénarios.

Le Maire



Signature